Concession du service public d'eau potable – LOT n°1

Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

VERSION	
Indice A	**20/10/2026**
Indice B	**09/11/2026**

LÉGENDE	
Renvoi à une autre question	**Réponse apportée ultérieurement**
Nouvelle question et/ou réponse par rapport à indice précédent	

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS
Le présent document est adressé aux candidats ayant retiré le dossier de consultation.

Veuillez trouver ci-après les éléments de réponse apportés aux questions de candidats potentiels.

QUESTION	RÉPONSE
1. Conformément à l'article 9.2 du règlement de la consultation, nous sollicitons la visite d'ouvrages complémentaires pour les visites des 24 et 25 novembre : Châteaux d'eau de Villeperdue et de Sainte-Catherine-de Fierbois si ces derniers ne sont pas prévus avec les Usines.	Ces réservoirs sont bien communs avec les unités de production
2. Information relative au Dossier de Consultation des Entreprises	Les pièces Annexe I1_Fichiers Abonnés et Annexe I2_Pyramide compteurs initialement communiquées ont été supprimées et remplacées.
3. Pouvez-vous nous communiquer les compteurs usagers qui seront renouvelés en 2026 et en 2027 par commune et par diamètre ?	A l'exception de la commune de Villaines-les-Rochers en marché public et conformément aux obligations contractuelles actuelles, les compteurs de plus de 15 ans au 31 décembre 2027 seront renouvelés sauf impossibilité technique. Concernant la commune de Villaines-les-Rochers : Réponse apportée ultérieurement.
4. Pouvez-vous confirmer que les compteurs neufs ainsi que les compteurs renouvelés en campagne sont tous équipés de module compatible LORAWAN ?	Nous confirmons.
5. Est-il possible de disposer des RPQS AEP de l'année 2025 pour l'ensemble des périmètres ?	Le RPQS 2025 n'a pas été approuvé par délibération et n'est donc pas communicable.
6. Pouvez-vous nous communiquer par année, la quantité de réactifs chimiques consommée par nature et par site sur l'ensemble du périmètre ?	Réponse apportée ultérieurement
7. Pouvez-vous nous fournir le dernier rapport d'évacuation des boues de chacune des lagunes de traitement AEP (UPEP la Varenne, UPEP Planche des Chaqueneaux, UPEP Taille Justice et UPEP Vallée Rainture) ?	Réponse apportée ultérieurement

8. Est-il possible de disposer du montant de la taxe foncière 2025 des locaux ISOPARC ?	Réponse apportée ultérieurement
9. Compte tenu du plan de charge actuel de nos équipes d'études et d'experts, de la période de fin d'année enjambée par le délai proposé, de la date tardive des visites des installations et de la complexité du dossier nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire et de reporter ainsi la date de remise des plis au 05 février 2027.	Nous n'envisageons pas de report de délai à ce stade.
10. Les voiries sont susceptibles de contenir de l'amiante ainsi que des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). En fonction de la présence de ces substances, les conditions d'intervention de nos agents et sous-traitants vont devoir prendre en compte l'arrêté du 04/06/2024 et la mise en œuvre obligatoire de la norme NF X 46-102. Pourriez-vous nous transmettre l'ensemble des données, diagnostics, et informations de traçabilité quant à la présence ou non d'amiante, ainsi que d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), dans les enrobés des voiries du périmètre du contrat objet de l'AO ? Dans le cas spécifique des réparations de fuites et pour les branchements neufs supportés par les usagers, comment envisagez-vous que les candidats prennent en compte ce sujet dans leur réponse, tant concernant les modalités d'acquisition d'informations sur les voiries non répertoriées, que pour les surcoûts générés par les modalités d'intervention à mettre en œuvre (RAAT pour l'amiante/HAP, chantier sous SS4, évacuation et traitement des déchets d'enrobés avec amiante et/ou HAP) ?	Il n'y a pas de diagnostic amiante des voiries sur les communes de la CCTVI Cf. article 14.1 du projet de contrat pour les réparations de fuites et annexe 4 – BPU pour les branchements neufs
11. La notion de "modification substantielle" demeure largement soumise à interprétation. Afin d'objectiver cette clause et de permettre de provisionner ce risque de manière précise, transparente et comparable, pouvez-vous définir un seuil d'impact financier précis (tel qu'un montant de surcoût annuel en euros HT, ou un pourcentage du chiffre d'affaires annuel) au-delà duquel les conséquences d'une	Les éventuels réexamens se font en partenariat et bonne intelligence. Les parties se rapprochent pour déterminer d'un commun accord si cette modification présente un caractère substantiel au sens du contrat. À défaut d'accord, les clauses de l'article 21.2 du projet de contrat notamment la commission spéciale de révision se voient appliquées.

modification seront automatiquement qualifiées de "substantielles" et déclencheront de plein droit la procédure de réexamen prévue au contrat ?	
12. Pouvez-vous nous fournir les consommations d'énergie avec : - détail consommation par plage horaire (HP / HC et été/ hiver) - consommation points 60 min (si souhait étude PV) A défaut, demander de nous fournir les références ENEDIS des Points de Livraison (PDL), nous donnant ainsi Mandat pour accéder aux données techniques	Cf. DCE - Pièces G2-1 et G2-2 du DCE communiquant n° PDL ou RAE
13. Pourriez-vous nous fournir l'historique depuis 2021 des consommations électriques par ouvrage pour la commune de Villaines-les-Rochers ainsi que les volumes produits ?	Cf. Annexe Lot1-Q13 pour les consommations électriques Volumes produits Villaines (m3) 2021 : 74 357 2022 : 68 657 2023 : 85 873 2024 : 92 911 2025 : 95 667
14. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de compteurs renouvelés en 2025 et le nombre de compteurs prévus en renouvellement en 2026-2027 pour les communes de Villeperdue et Sainte-Catherine de Fierbois ?	Cf. Question 3
15. Pouvez-vous nous indiquer la marque et le modèle des compteurs prévus pour le déploiement de la radiorelève sur la commune de Villaines-les-Rochers ? Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser, par diamètre nominal (DN), le nombre de compteurs dont le renouvellement est prévu en 2026-2027 sur cette commune ? Enfin, pouvez-vous confirmer si le déploiement doit être achevé d'ici fin 2027, afin que nous sachions si l'ensemble des compteurs de la commune pourra être considéré comme renouvelé et équipé à cette échéance ?	La marque est ITRON – AQUADIS+ / CYBLE 5 Le déploiement ne sera pas achevé fin 2027 - Cf. Question 3
16. Pouvez-vous nous communiquer les tarifs actualisés (valeur 2026) actuellement facturés au titre des différentes conventions d'achat et de	Concernant les conventions d'échanges d'eau de secours : Nous ne disposons pas des éléments.

vente d'eau en gros, ainsi que les coefficients d'indexation appliqués pour la projection au 1er janvier 2028 ?	Concernant les conventions d'échanges d'eau permanents : cf. Annexe Lot1-Q16 pour les éléments en notre possession (Esvres alimente Cormery et Thilouze alimente Saint-Epain)
17. Concernant l'alimentation de secours de Villeperdue auprès du SIAEP de Saint-Épain, pouvez-vous confirmer si la convention du 17 septembre 2001 (0,400 €/m³ et 150 €/an de fixe) fait l'objet d'avenants plus récents et nous préciser le tarif indexé actuellement appliqué ?	Aucun avenant
18. Concernant l'article 13.1, vous indiquez que « l'Autorité concédante achètera donc en permanence de l'eau pour le périmètre de Bréhémont, Rigny-Ussé et Rivarennes », tout en précisant, en amont du contrat, un tarif de référence de 0,75 € HT/m³. Pouvez-vous nous préciser quelle partie prend en charge financièrement ces achats d'eau ?	Le Concessionnaire (d'où la clause de révision évoquée au même article et décrite à l'alinéa 5 de l'article 21.1)
19. Pouvez-vous nous transmettre, depuis 2021, l'historique des indicateurs relatifs aux consommateurs pour les communes de Villeperdue, Villaines-les-Rochers et Sainte-Catherine-de-Fierbois, notamment : Le taux de mutation ; Le taux de clients mensualisés ; Le taux d'adhésion à la facture électronique, hors clients mensualisés ; Le taux d'impayés ; Le nombre de clients concernés par la facturation de l'assainissement collectif (ASST) ?	Nous ne disposons que des données 2025 communiquées dans la pièce I2 du DCE
20. Le tableau de suivi disponible dans le fichier SOGEA SUIVI CVM disponible dans l'annexe G4 Qualité Eau ne met à disposition que les résultats des mesures réalisées en 2026. Merci de nous fournir les résultats exhaustifs des contrôles réalisés depuis 2022 (ARS et exploitant), notamment les communes faisant l'objet de 2 prélèvements par an dans le cadre de la surveillance de l'exploitant (source RAD)	Les données communiquées sont représentatives de la problématique CVM du territoire.

21. Concernant l'article 4.10 relatif à la cybersécurité, attendez vous une réponse générale sur le traitement de la cybersécurité par le candidat ou souhaitez vous le respect de normes spécifiques ? Si oui, pouvez-vous préciser les normes ISO et les référentiels ANSSI à respecter ?	Le Concessionnaire assure la protection des installations face aux risques Cybersécurité en conformité avec la réglementation applicable et précise donc comment il traite cette thématique
22. En article 16.10 il est indiqué que l'autorité concédante aura procédé au renouvellement de l'ensemble des équipements 2G et 3G. Mais dans le tableau de l'article 17.2 il est indiqué que l'entretien et le renouvellement de la télégestion est à la charge du concessionnaire y compris suppression RTC, 2G, 3G. Que devons-nous prendre en compte ?	Tous les équipements RTC, 2G et 3G inventoriés seront bien renouvelés d'ici fin 2027. Le tableau de l'article 17.2 prévoit le cas théorique où un équipement non identifié à ce jour aurait besoin d'être renouvelé.
23. Pourriez-vous nous fournir les côtes des réservoirs des communes de Villaines les rochers (RÉSERVOIR MASSELIÈRE, RÉSERVOIR LE RUCHARD) Sainte Catherine de Fierbois (RÉSERVOIR VILVERT) et Villeperdue (Réservoir LE BOURG) ?	Cotes des réservoirs Sainte-Catherine de Fierbois : Ceinture haute de la cuve = 149,40 m / Ceinture basse de la cuve = 144,55 m / TN = 115 m Villeperdue : TP = 140,95 m, Rd = 137,15 m – TN = 108,86 m. Masselière (Villaines) : TP = 127,5 m / Rd = 123 m Camp du Ruchard (Villaines) : TP = 161,5 m / Rd = 153,20 m
24. Le plan du PPR ne permettant pas d'identifier successivement un même équipement comme « programmé », puis comme « non programmé », pourriez-vous nous transmettre une version modifiée du document permettant cette distinction ? À défaut, pourriez-vous nous indiquer précisément les modifications à apporter au plan actuel afin de prendre en compte ce cas de figure ?	Nous espérons qu'un équipement renouvelé puisse durer jusqu'à l'échéance du contrat. Si vous jugez que l'équipement que vous mettez en place risque de devoir être de nouveau renouvelé sur la durée résiduelle du contrat, vous pouvez prévoir plusieurs renouvellements programmés sur la durée du contrat. En cas de besoin, qui se veut être exceptionnel, vous pouvez doublonner la ligne concernée, la mettre en évidence et identifier du renouvellement non programmé.
25. données techniques : Est-il possible d'avoir les RAD 2022 à 2024 de la commune de Villaines les Rochers ?	Pas de RAD 2022 à 2024, la commune était exploitée en régie.
26. RAD - Les données disponibles du RAD de Villaines Les Rochers 2025 indiquent en page 8 que le volume consommé est supérieur au	L'année 2025 était une année de transition : régie sur le 1er semestre et prestataire de service pour le 2nd semestre.

volume consommé autoirisé de 62 %. Pouvez-vous vérifier ce point et, le cas échéant, nous donner les bonnes informations ?	Le RAD comporte des coquilles. Il faut sur l'année 2025 : Volume produit : 95 667m3 Volume importé : 1 181 m3 Volume consommé comptabilisé : 84 367 m3 Volume non compté : 0 m3 Volume de service : 250 m3 Volume consommé autorisé : 84 617 m3
27. données techniques - Dans le fichier ANNEXE G2-2 Electricité, Commune de VILLEPERDUE, nous ne trouvons pas les consommations détaillées du forage rue des Champs Gibert. Pouvez-vous compléter ces données ? Dans le fichier ANNEXE G2-2 Electricité, Commune de VILAINES LES ROCHERS, pour chaque point de livraison électrique, est-il possible de disposer des trois dernières années de consommations ?	Réponse apportée ultérieurement Cf. Question 13
28. Schéma directeur eau - Vous évoquez votre schéma directeur eau à l'article 11-7 du projet de contrat. Est-il possible d'avoir ces éléments notamment pour l'état des lieux des ressources (Cénomanien), etc… ? À défaut, avez-vous procédé à des études sur vos ressources avec des organismes tels que le BRGM,… ?	Nous ne disposons pas d'élément pour l'heure
29. réactifs de traitement - Pouvez-vous nous indiquer le type de charbon utilisé à CHEILLE, réservoir sur tour de la Rousselière ?	Réponse apportée ultérieurement
30. inventaire - Pouvez-vous nous préciser le volume des filtres à charbon utilisé à CHEILLE, réservoir sur tour de la Rousselière ? L'inventaire indique que le charbon actif en grain du site CHEILLE, réservoir sur tour de la Rousselière est de 2019 alors que dans le RAD 2025, il est indiqué que celui-ci a été remplacé : "la masse filtrante charbon actif a été renouvelée". Quelle est la bonne date ? et pouvez-	Réponse apportée ultérieurement Les filtres ont été mis en place en 2019. Le CAG des 2 filtres a été renouvelé en 2025.

vous préciser si les deux filtres ont été remplacés en 2025 ou un seul et, dans ce cas, lequel ?	
31. inventaire - Pouvez-vous nous préciser le volume du filtre à charbon utilisé à ESVRES SUR INDRE, Production Taille de la Justice ? Pouvez-vous nous indiquer le type de charbon utilisé à ESVRES SUR INDRE, Production Taille de la Justice ?	Réponse apportée ultérieurement
32. Télérelève - Quelles sont les performances actuelles de la télérelève de la commune d'Azay le Rideau ?	La technologie actuelle est HomeRider. La technologie à compter de la prise d'effet du contrat sera LoraWan. L'infrastructure réseau LoraWan est en cours de déploiement
Vous demandez que le concessionnaire assure la continuité de service de la télérelève d'Azay le Rideau dès la prise d'effet. Pouvez-vous fournir une convention technico-économique de mise à disposition par l'Exploitant des données de télérelève pour la première année du contrat ?	Il n'est pas envisagé de convention de mise à disposition des données de télérelève pour la première année du contrat par l'Exploitant actuel. L'infrastructure avec le Syndicat Val de Loire Numérique sera opérationnelle, le nombre d'émetteurs non compatibles à la future infrastructure est de 40. Nous envisageons une délibération portant sur le choix suffisamment tôt pour permettre la préparation anticipée de ce tuilage.
Quelle est la quantité de renouvellement de modules radio et des compteurs usagers pour l'année 2026 (quantité réelle et/ou prévue) ? et pour l'année 2027 sur l'ensemble du périmètre (quantité prévue) ?	Cf. Questions 3 et 4
Quelle est la performance de la radiorelève sur l'ensemble du périmètre équipé ?	Cf. Générations de modules dans le DCE
Dans le fichier des abonnés des communes de VILLAINES LES ROCHERS, il y a des dates de pose de modules radio sans "numéro de modules" ni "Génération". Doit-on considérer ces clients comme équipés de modules radio ? Si oui, de quel type de modules s'agit-il ?	Les compteurs comprenant une date de pose de modules sans numéro de modules ni génération ne sont pas équipés. Cf. Questions 3 et 4

Dans le fichier des abonnés des communes de STE CATHERINE DE FIERBOIS et VILLEPERDUE, il n'y a pas de compteurs de millesimes 2025 et 2026. Confirmez-vous qu'il n'y a pas eu renouvellement de compteur pour ces années ? Et qu'il n'y a pas de clients équipés de modules radio sur ces communes ?	
33. patrimoine Villeperdue Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a aucun compteur ou débitmètre de sectorisation sur le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Villeperdue ?	Nous confirmons
34. patrimoine Ste Catherine de Fierbois - Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a aucun compteur ou débitmètre de sectorisation sur le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Ste Catherine de Fierbois ? Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas de tésurveillance sur le compteur d'échange d'eau entre le SIAEP ST Epain et le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Ste Catherine de Fierbois ?	Réponse apportée ultérieurement Réponse apportée ultérieurement
35. patrimoine Azay le Rideau - Pouvez-vous nous confirmer que le compteur "vers Saché Sablonnière" à Azay le Rideau n'est pas pourvu de télésurveillance ?	Réponse apportée ultérieurement
36. patrimoine Lignières de Touraine - Pouvez-vous nous confirmer que les compteurs "les Humois", "VE Montbazon vers Sorigny" à Lignières de Touraine ne sont pas pourvus de télésurveillance ?	Réponse apportée ultérieurement
37. patrimoine Sorigny - Pouvez-vous nous confirmer que les compteurs "VE Sorigny vers Montbazon", "VE Sorigny vers Vilelperdue" à Sorigny ne sont pas pourvus de télésurveillance ?	Réponse apportée ultérieurement
38. Maintenance : Pouvez vous nous fournir les rapports de maintenance des postes HTA et analyse du dielectrique Pouvez vous nous fournir les rapports de contrôle réglementaires et PV d'épreuves des ballons sous pression	Réponse apportée ultérieurement
39. Information relative au Dossier de Consultation des Entreprises	La pièce Annexe 8 Cahier des charges SIG AEP initialement communiquée a été supprimée et remplacée par une nouvelle version.

40. Visite des installations	Compte tenu des sites complémentaires à visiter, nous vous informons que la ½ journée complémentaire prévue au RC (26 novembre matin) sera effectivement consacrée à la visite.